



VILLE
DE
SAINT JEAN DE BOURNAY
ISÈRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT JEAN DE BOURNAY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative au droit et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8ème partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;

CONSIDERANT : La nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation en raison **de la commémoration du 19 mars, rendant hommage aux victimes de la Guerre d'Algérie, à SAINT JEAN DE BOURNAY 38440**, Il convient de réglementer la circulation comme suit pour des mesures de sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jeudi 19 mars 2026, la montée de l'hôtel de ville sera fermée de 17 heures 30 à 19 heures à l'occasion de la cérémonie de commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie. La cérémonie commencera à 18 heures.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Les services de la police municipale, de la gendarmerie nationale et le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT,
- Affichage et publication le : 12/03/2026

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
Monsieur le Responsable de la Police Municipale
Monsieur le Directeur des Services Techniques
Monsieur le Chef de centre des Sapeurs-Pompiers

Fait à ST JEAN DE BOURNAY,
Le 12 Mars 2026

Le Maire,
Franck POURRAT.



- Auteur de l'acte : Le Maire, Franck POURRAT,
- Affichage et publication le : 12/03/2026